Modification n° 2 datée du 20 janvier 2021
apportée à la notice annuelle datée du 25 juin 2020,
modifiée par la modification n° 1 datée du 16 décembre 2020

des fonds suivants :

Fonds d'infrastructures mondiales Signature (parts des séries A, B, E, EF, F, I, O et P)
Fonds nord-américain de dividendes CI (parts des séries A, AT6, T8, B, B8, D, E, EF, F, FT8, I, O, P et PT8)

(les « Fonds »)

La notice annuelle des Fonds datée du 25 juin 2020, modifiée par la modification n° 1 datée du 16 décembre 2020 (la « **notice annuelle** »), est modifiée par les présentes et doit être lue à la lumière des renseignements supplémentaires présentés ci-après. Des changements correspondants qui rendent compte de la présente modification n° 2 sont par les présentes apportés à toute information applicable de la notice annuelle. À tous autres égards, l'information figurant dans la notice annuelle n'est pas révisée.

Les termes importants qui ne sont pas définis dans la présente modification n° 2 ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

Fusions proposées

CI Investments Inc. (le « **gestionnaire** »), gestionnaire des Fonds en dissolution et des Fonds prorogés (énumérés dans le tableau qui suit), a l'intention de fusionner chaque Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé nommé en regard du Fonds en dissolution (individuellement, une « **fusion** » et, collectivement, les « **fusions** »), comme suit :

N°	Fonds en dissolution	Fonds prorogé
1	First Asset Utility Plus Fund	Fonds d'infrastructures mondiales Signature
2	First Asset Canadian Dividend Opportunity Fund	Fonds nord-américain de dividendes CI

Dans le cadre des fusions, qui devraient prendre effet après la fermeture des bureaux vers le 16 avril 2021, les investisseurs qui i) souscrivent des titres de série A des Fonds prorogés dans le cadre de ces fusions, et ii) détenaient préalablement des titres de série A du Fonds en dissolution correspondant selon une option avec frais d'acquisition reportés seront assujettis aux frais de rachat décrits dans le prospectus simplifié qui étaient en vigueur au moment où ils ont souscrit initialement les titres. Par conséquent, la notice annuelle est modifiée par l'ajout du texte suivant à la fin de la rubrique intitulée « Souscriptions, échanges et rachats – Rachats – Ventes de certains titres souscrits aux termes des fusions » :

> « Si vous i) avez souscrit des titres de série A du Fonds d'infrastructures mondiales Signature et du Fonds nord-américain de dividendes CI dans le cadre de leur fusion avec le First Asset Utility Plus Fund et le First Asset Canadian Dividend Opportunity Fund, respectivement (chacun, un « **Fonds en dissolution** »), et ii) déteniez préalablement des titres de série A du Fonds en dissolution correspondant souscrits selon l'option avec FAR et que vous vendez ou, s'il y a lieu, échangez ces titres, les frais de rachat, notamment les taux et périodes, décrits dans le prospectus simplifié en vigueur au moment où vous avez souscrit initialement vos titres continueront de s'appliquer. »

Pour demander un autre format, veuillez communiquer avec nous par l'intermédiaire de notre site Web à l'adresse www.ci.com ou en composant le 1 800 792-9355.

FONDS D'INFRASTRUCTURES MONDIALES SIGNATURE
FONDS NORD-AMÉRICAIN DE DIVIDENDES CI

(LES « FONDS »)

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Le 20 janvier 2021

La présente modification n° 2 datée du 20 janvier 2021, avec la notice annuelle datée du 25 juin 2020, modifiée par la modification n° 1 datée du 16 décembre 2020, et le prospectus simplifié daté du 25 juin 2020, modifié par la modification n° 1 datée du 16 décembre 2020 et la modification n° 2 datée du 20 janvier 2021, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Douglas J. Jamieson »
Douglas J. Jamieson
Président,
agissant à titre de chef de la direction
CI Investments Inc.

« David Poster »
David Poster
Chef des finances
CI Investments Inc.

Pour le compte du conseil d'administration de CI Investments Inc., à titre de gestionnaire, de promoteur et/ou de fiduciaire

« Darie Urbanky »
Darie Urbanky
Administrateur

« Edward Kelterborn »
Edward Kelterborn
Administrateur

Pour le compte de CI Investments Inc.,
à titre de promoteur

« Douglas J. Jamieson »
Douglas J. Jamieson
Président, agissant à titre de chef de la direction